

6.1 Lutter contre l'échec en licence : des dispositifs innovants

Le plan « Réussir en licence » mis en place en 2007 répond à un cahier des charges très précis, principalement articulé autour de l'accompagnement des étudiants, du renforcement de l'encadrement pédagogique, du repérage des étudiants en difficulté et des possibilités de réorientation pour lutter, au plus tôt dans le parcours universitaire de l'étudiant, contre un éventuel échec.

De nombreuses initiatives innovantes ont été mises en place par les universités pour répondre à ce cahier des charges, et garantir un accompagnement sur-mesure aux étudiants.

> Le stage de pré- rentrée, un dispositif permettant de renforcer l'accueil et le repérage des étudiants en difficulté

Plusieurs universités ont mis en place un stage de pré- rentrée conçu comme une première étape de la lutte contre l'échec en première année. Il est destiné à accompagner pédagogiquement l'entrée à l'université et à détecter très rapidement les étudiants en difficulté, auxquels seront ultérieurement proposés des dispositifs de remédiation.

L'université d'**Évry** organise ainsi un stage de deux semaines ouvert aux étudiants volontaires. 400 étudiants de L1 sur 1 000 ont choisi de le suivre cette année. Son objectif est multiple : apprentissage de l'autonomie, formation à la prise de notes, à la recherche documentaire, remise à niveau dans certaines matières, etc. Des enseignements optionnels seront ensuite proposés aux étudiants dont le niveau le nécessite.

Certaines universités, telles que **Paris 6**, réservent ce type de stages à quelques licences. Cette université a, du 24 août au 4 septembre, accueilli 120 étudiants volontaires (l'inscription au stage comprenait une lettre de candidature et de motivation) inscrits en licence de sciences et technologies pour un stage de remise à niveau comportant des cours et travaux dirigés dans les matières principales.

Enfin, d'autres universités, comme **Lyon 3**, s'attachent à donner à leurs nouveaux étudiants une compétence de base en informatique : ce type de stage est obligatoire et comprend, notamment, une présentation de l'environnement numérique de travail et de la préparation du certificat informatique et internet (C2I).

> Un suivi individualisé des étudiants

Deux dispositifs majeurs permettent de créer et de renforcer les relations entre les étudiants de L1 et leur nouvel environnement :

- la désignation d'un enseignant référent,
- le renforcement du tutorat.

Plusieurs universités ont mis à la disposition des étudiants de L1 un enseignant « référent » disponible qui sera leur interlocuteur privilégié tout au long de leur première année universitaire. Parmi celles-ci, il faut signaler l'université **Toulouse 2 Le Mirail** qui a lancé l'opération en 2008/2009 dans l'ensemble des UFR et qui l'a reconduite pour la rentrée 2009.

Par leur proximité avec les publics d'étudiants, les enseignants référents permettent de mieux comprendre leurs attentes et les causes des échecs et des réussites et d'adapter en conséquence les dispositifs d'aide à la réussite.

L'université de **La Réunion** complète ce dispositif par celui du parrainage : les étudiants de L1 peuvent ainsi bénéficier de l'expérience et des conseils d'étudiants de L2 ou de L3 en matière d'organisation du travail et de déroulement de l'année universitaire.

L'université **Grenoble 1 Joseph Fourier** propose aux étudiants de L1 identifiés lors des tests de rentrée comme potentiellement en difficulté de bénéficier du soutien de tuteurs. Une vingtaine d'étudiants en troisième année de licence sont en premier lieu chargés d'apporter un soutien méthodologique. Des tuteurs de master, M1 ou M2, seront ensuite recrutés pour apporter une aide pédagogique.

> Des parcours aménagés pour limiter les échecs

Le plan « Réussir en licence » a permis à certains établissements de généraliser les enseignements en petits groupes : certains cours magistraux ont été remplacés par des cours -TD accueillant une trentaine d'étudiants. C'est notamment le cas à l'université **Grenoble 1 Joseph Fourier**. D'autres universités, telles que **La Rochelle** et **La Réunion**, ont réduit les effectifs en TD.

Grenoble 1 a également mis en place un dispositif innovant de semestres dits « de deuxième chance » en Sciences et Technologies, dont l'objectif consiste à permettre aux étudiants en échec au S1 de préparer à nouveau les UE de ce semestre pour les repasser en seconde session. Des préparations complémentaires leur sont proposées dans les matières fondamentales, sous la forme de 3 séances d'1h30 par semaine, de type cours -TD intégré. Développé l'année dernière pour le S1, ce dispositif sera, en 2009 - 2010, étendu à l'ensemble de la première année de licence.

L'université **Claude Bernard Lyon 1** propose une série d'actions pédagogiques complémentaires en direction des étudiants de première année : stages de remise à niveau, notamment en mathématiques, contrôle continu intégral, avec des évaluations dès le début de l'année, et surtout un « contrat pédagogique de réussite » signé entre l'étudiant et l'université qui permet d'affirmer leurs engagements réciproques.

> Quelques dispositifs fédérateurs

L'université de **La Rochelle** a constitué un service unique dédié à l'amélioration de la réussite universitaire et professionnelle de ses étudiants. Sa « Maison de la réussite et de l'insertion professionnelle » fédère notamment toutes les actions mises en œuvre au titre du plan « Réussir en licence » :

- accueil des néo-bacheliers,
- ateliers spécifiques à certaines disciplines (juridiques, en particulier),
- tutorat étudiant et enseignant,
- séances de soutien lors des examens,
- conseil en orientation et en insertion.

L'université de **Pau** a mis en place, dans son projet d'établissement 2007-2010, une charte qualité pour le niveau licence élaborée en concertation avec les directeurs de compo-

sante et un comité interne de suivi du LMD. Cette charte se décline en 5 champs d'action : organisation de la formation et des enseignements, accueil et suivi des étudiants, accompagnement pédagogique, vie étudiante, partenariats.

Cette charte participe au renforcement de l'accompagnement pédagogique, améliore l'information et l'orientation des étudiants et joue le rôle de « signaux d'alerte », en vérifiant par exemple la présence de l'étudiant à chaque séance de TP et de TD. Ce qui permet au responsable d'un enseignement, en cas de défaillance d'un étudiant, de discuter avec lui de son projet de formation et de résoudre ses éventuelles difficultés.

À l'université de **Bretagne sud**, un « guichet réussite » a été créé à destination des étudiants de première année. Il coordonne les actions suivantes :

- accueil spécialisé permettant de s'installer à l'université dans les meilleures conditions,
- tutorat enseignant,
- système de détection des défections, incluant des appels individualisés et propositions de rendez-vous,
- enseignement de Méthodologie du Travail Universitaire (MTU),
- bilan de fin de semestre pour les étudiants en situation d'échec,
- cycle de consolidation et d'orientation (COC) permettant à ces étudiants de retrouver une dynamique de réussite.

Un bilan de la mise en œuvre des mesures du Plan licence sera réalisé par le Comité de suivi de la licence. Il sera effectué d'ici à la fin décembre 2009.

6.2 Bourses, aides sociales : l'accompagnement des étudiants renforcé pour faire face à la crise

A la rentrée 2008, Valérie Pécresse avait décidé de revaloriser de 2,5% le montant de toutes les bourses étudiantes sur critères sociaux (BCS) et d'élargir le système des bourses à 50 000 boursiers supplémentaires. Cette revalorisation renouvelait à l'identique l'effort inédit engagé pour la rentrée 2007, qui était déjà la plus forte augmentation enregistrée depuis l'an 2000 après plusieurs années de stagnation. Cette revalorisation inédite a également été l'occasion d'augmenter le niveau des bourses des 100 000 étudiants les plus défavorisés d'environ 10% par rapport à 2007.

A la rentrée 2009, la Ministre a présenté trois mesures destinées à soutenir le pouvoir d'achat des étudiants à la rentrée 2009 :

- une **revalorisation des bourses sur critères sociaux des échelons 1 à 5 de 1,5% soit une hausse annuelle comprise entre 18 et 63 €**, ce qui porte l'effort cumulé de revalorisation depuis 2007 à 6,5%, montant supérieur à l'inflation cumulée ;
- une **revalorisation des bourses de l'échelon 6 de 3% soit une hausse annuelle de 128 €**, ce qui porte l'effort cumulé depuis 2007 de revalorisation des bourses des 100 000 étudiants les plus défavorisés à 13% ;
- une **revalorisation du fonds national d'aide d'urgence de 10% (+ 4,5 M€)** afin de pouvoir répondre à la situation conjoncturelle à laquelle doivent faire face les familles.

Au total sur l'année universitaire 2009-2010, ces mesures représentent une mobilisation de **50 M€**.

De plus, en 2008, la Ministre a décidé d'élargir l'accès au système des bourses en revalorisant de 3,2% les seuils d'entrée dans le système, prolongé par une revalorisation de 1,2% en 2009. Sont désormais éligibles aux bourses sur critères sociaux, **les étudiants dont le revenu de la famille est inférieur à 32 440 € par an, contre 27 000 en 2007**. Ces nouveaux seuils vont permettre cette année encore à davantage d'étudiants d'accéder aux aides sur critères sociaux.

Ainsi, un étudiant boursier à taux zéro bénéficiera de l'exonération des droits d'inscription à l'Université, des droits de sécurité sociale, mais aussi de l'exonération des droits d'inscription aux concours auxquels il souhaiterait se présenter (concours de la Fonction publique, écoles de commerce, etc.).

6 De meilleures conditions de réussite pour les étudiants

Comparaisons 2008/2009 – 2009/2010 : montants des bourses et des revalorisations

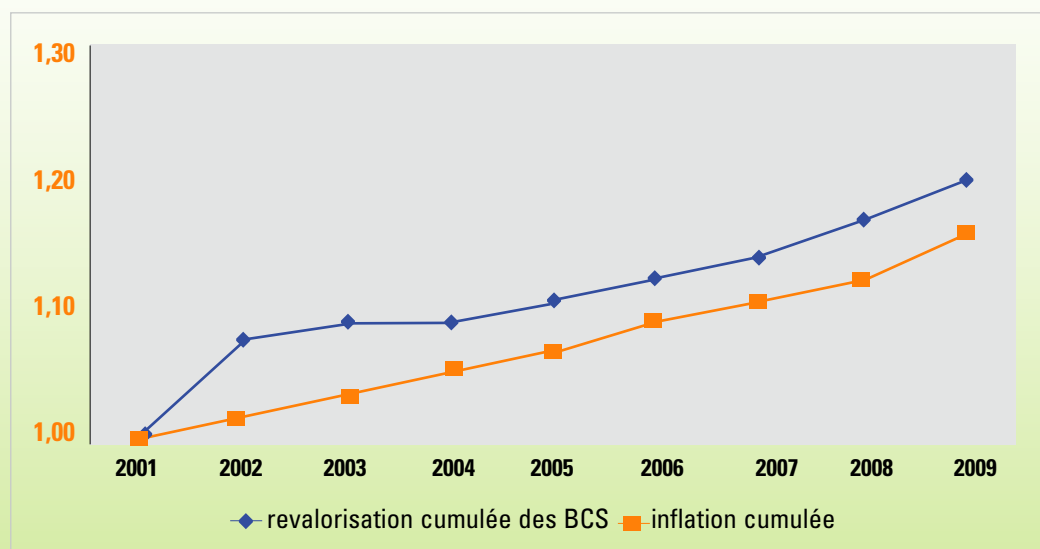
	Année 2008/2009		Année 2009/2010		Augmentation
	Par an	Par mois	Par an	Par mois	
échelon 6	4 019 €	446 €	4 140 €	460 €	+ 3%
échelon 5	3 847 €	427 €	3 905 €	434 €	+ 1,5%
échelon 4	3 351 €	372 €	3 401 €	378 €	+ 1,5%
échelon 3	2 749 €	305 €	2 790 €	310 €	+ 1,5%
échelon 2	2 145 €	238 €	2 177 €	242 €	+ 1,5%
échelon 1	1 424 €	158 €	1 445 €	160 €	+ 1,5%
échelon 0	exonération des frais d'inscription et des droits de sécurité sociale		exonération des frais d'inscription et des droits de sécurité sociale		de +1,4% à +2% selon les cursus*

* correspond à l'augmentation des frais d'inscription et des droits de sécurité sociale dont ces étudiants sont exonérés

source MESR

Une revalorisation des bourses supérieure à l'inflation depuis 2001

Comparaison de la revalorisation des bourses et de l'inflation cumulées depuis 2001 (base 1 en 2001)



source MESR

6.3 Le logement étudiant, une priorité de la rentrée universitaire

■ Un effort de construction et de réhabilitation sans précédent qui a conduit à atteindre dès cette année les objectifs du rapport Anciaux

Le second rapport Anciaux, remis en février 2008, réaffirmait la nécessité d'atteindre 5000 constructions et 7000 réhabilitations par an pour répondre aux besoins de logements étudiant. Depuis deux ans, le Gouvernement a engagé des efforts sans précédent qui trouvent cette année une première concrétisation : en effet, pour la première fois, au cours de cette année universitaire, l'objectif de réhabilitation annuel sera dépassé. Et avec l'aide du plan de relance, l'objectif annuel de constructions nouvelles devrait être dépassé dès l'année 2010.

- Avec 8412 réhabilitations et 3639 constructions livrées pour l'année universitaire 2009/2010, ce sont au total plus de 12 000 chambres supplémentaires qui seront livrées.
- Et environ 25 nouvelles résidences universitaires seront ouvertes cette année (dont 6 en Ile-de-France).

Ainsi, sur trois ans, ce sont un peu plus de 30 000 chambres qui auront été mises à disposition des étudiants, soit 11 000 constructions et 20 000 réhabilitations. Du jamais vu en matière de logement étudiant depuis plus de 30 ans.

■ Une transformation du logement étudiant possible grâce à des moyens sans précédent

Le logement étudiant est plus que jamais au cœur des priorités budgétaires du Gouvernement. Il a également été l'un des axes clés du plan de relance lancé début 2009. Ainsi, en 2008, les crédits consacrés au logement étudiant ont augmenté de 36,8 M€ par rapport à 2007, soit +11%.

En 2009, cette augmentation atteint, plan de relance compris, 70%, soit 87,5 M€ en plus par rapport à 2007, dont 47 M€ dégagés dans le cadre du plan de relance.

Au total, ce sont 125 M€ supplémentaires consacrés au logement étudiant en deux lois de finances.

■ Une offre diversifiée pour une réponse élargie et adaptée aux besoins de tous

Réhabilitations d'anciennes casernes, logements modulaires en bois ou en containers sur le modèle des Pays baltes ou des Pays-Bas, colocation désormais autorisée dans le parc public, logement intergénérationnel en pleine expansion... le Gouvernement a exploré toutes les pistes pour apporter une réponse rapide et sur-mesure aux besoins de logements étudiant sur tout le territoire. Ainsi ont été ouvertes cette année deux casernes rénovées en logements étudiant, à Arras et Limoges, ainsi qu'une résidence en logements modulaires en bois à Compiègne. De nombreux projets sont en cours de réalisation pour multiplier, dès la rentrée prochaine, les places dans ces résidences CROUS.

RENTRÉE 2009-2010

Construction et rénovation de logements étudiants en 2009

